

FLASH INFO CFTC



Centres de loisirs : un soutien pour les vacances de vos enfants

Parce que concilier vie familiale et vie professionnelle est essentiel, cette aide permet de prendre en charge une partie des frais d'accueil des enfants en **centre de loisirs** ou en **stage sportif** pendant les vacances scolaires.



Enfants concernés

- Les enfants de **moins de 15 ans**.
- Pour les enfants en situation de handicap présentant un taux d'incapacité d'au moins **50 %**, la limite d'âge est portée à **20 ans**.

Montant de l'aide 2026

Le montant de la participation est calculé selon votre **quotient familial (QF)**.

Tranche	Quotient familial 2026	Par jour	Demi-journée
1	≤ 7 900 €	7,00 €	3,50 €
2	De 7 901 € à 10 100 €	6,80 €	3,40 €
3	De 10 101 € à 12 000 €	6,60 €	3,30 €
4	De 12 001 € à 13 900 €	6,40 €	3,20 €
5	De 13 901 € à 15 500 €	5,90 €	3,00 €
6	De 15 501 € à 17 600 €	5,50 €	2,80 €
7	De 17 601 € à 19 700 €	5,10 €	2,60 €
8	De 19 701 € à 22 500 €	4,30 €	2,20 €
9	De 22 501 € à 27 400 €	3,60 €	1,80 €
10	> 27 400 €	3,00 €	1,50 €

☒ Qui peut en bénéficier ?

Cette prestation est ouverte :

- aux postières et postiers en activité (fonctionnaires, salariés permanents et CDD) ;
- aux retraités de La Poste ;
- aux veuves et veufs de postiers ;
- ainsi qu'à certains tuteurs d'enfants orphelins.

Comment faire votre demande ?

Votre dossier est à déposer directement sur **Kalidea**, <https://moncompte.up-cse.fr> accompagné des justificatifs demandés. Les remboursements sont effectués selon les conditions d'attribution et dans la limite des plafonds prévus.

La CFTC, à vos côtés pour accompagner les familles et préserver votre pouvoir d'achat.

<http://www.cftclaposte.fr>

<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>

Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /X

